

CSAM du 12 octobre 2026

Déclaration liminaire

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, cher-es camarades,

Le Sne-FSU souhaite commencer cette séance en abordant un sujet qui concerne directement des milliers d'agentes et agents de notre pôle ministériel : l'avenir des quasi-statuts des personnels des agences de l'eau, de l'OFB, des parcs nationaux, du Conservatoire du littoral et de l'Établissement public du Marais poitevin.

Nous voulons le dire d'emblée : nous refusons la méthode comme nous refusons le fond de la réforme qui nous est proposée.

Depuis des années, le Sne-FSU porte des revendications visant à améliorer les conditions d'emploi, les rémunérations et les déroulements de carrière des personnels concernés.

Nous demandons depuis longtemps une véritable revalorisation, une meilleure égalité de traitement avec les fonctionnaires exerçant des missions comparables, ainsi que de meilleures possibilités de promotion, de mobilité et de progression de carrière. Et qu'est-ce que vous proposez aujourd'hui ?

Que la revalorisation serait désormais conditionnée à la disparition des quasi-statuts.

Autrement dit, l'administration transforme une revendication ancienne et légitime des personnels en monnaie d'échange. Pour le Sne-FSU, c'est inacceptable.

La revalorisation des carrières et des rémunérations n'a jamais été une contrepartie à la suppression des quasi-statuts. Elle aurait dû être engagée depuis bien longtemps.

Nous parlons de personnels qui, quels que soient leur établissement, leur métier ou leur niveau de responsabilité, concourent tous à l'exercice de missions essentielles du service public de l'environnement.

Ces personnels partagent aujourd'hui une même réalité : leurs missions sont indispensables, leurs compétences sont nécessaires et pourtant leurs garanties collectives sont menacées.

La mise en extinction des quasi-statuts est pour nous une mauvaise réponse à une vraie question : celle de l'attractivité, de la reconnaissance et de la fidélisation des personnels pour une meilleure ingénierie publique.

Ces quasi-statuts ne sont certes pas parfaits. Le Sne-FSU l'a toujours dit et n'a jamais cessé de proposer leur amélioration.

Mais ils constituent des cadres collectifs qui apportent des garanties en matière de rémunération, de carrière, de mobilité et de gestion. Nous refusons donc qu'ils soient supprimés.

Surtout, nous refusons que les personnels soient placés devant un marché de dupes : accepter la disparition de leurs garanties collectives en échange d'une revalorisation dont aucune garantie financière pérenne n'est aujourd'hui établie. Les discussions engagées confirment nos inquiétudes.

Les taux de promotion proposés ne permettent pas de débloquer suffisamment les carrières. Des agentes et des agents risquent de rester durablement bloqués dans leur grade. Les améliorations indemnitaires restent insuffisantes pour garantir une véritable reconnaissance des responsabilités et des compétences.

Plus grave encore, les garanties financières annoncées restent dépendantes de décisions budgétaires futures. Une revalorisation sans enveloppe financière garantie et votée n'est pas une garantie.

Le Sne-FSU demande donc des engagements écrits, précis, chiffrés et pérennes, permettant à chaque agente et à chaque agent de connaître concrètement les conséquences de la réforme sur sa rémunération et sa carrière.

Nous dénonçons également l'opacité qui entoure le futur cadre de gestion des contractuels.

À ce jour, aucune note de gestion n'a été présentée pour le QSE permettant aux personnels et à leurs représentants de mesurer les conséquences concrètes du dispositif. Pour le QSAE, cette note n'est pas suffisamment précise.

De nombreuses questions restent sans réponse :

- Quelles garanties d'augmentation de rémunération seront apportées aux agentes et agents actuellement en poste ?
- Quel reclassement dans les groupes de fonctions ?
- Quelles garanties de carrière et de promotion ?
- Quelles garanties de mobilité ?
- Et surtout : quelles garanties contre une individualisation accrue des rémunérations et des carrières ?

Le Sne-FSU est opposé à cette individualisation accrue, puisque nos objectifs sont communs : défendre le service public et l'intérêt général.

L'avenir professionnel des agentes et agents ne peut pas être renvoyé à des négociations individuelles ou au simple « gré à gré ».

Les garanties collectives et l'égalité de traitement doivent rester au cœur de la gestion des personnels.

Donc nous revendiquons :

- le maintien et la consolidation des quasi-statuts ;
- une revalorisation substantielle et immédiate des grilles de rémunération ;
- une véritable égalité salariale à travail, qualification et responsabilités comparables ;
- une augmentation significative des taux de promotion ;
- de meilleures possibilités de changement de catégorie et d'avancement de grade ;
- la reconnaissance de l'ancienneté, de l'expérience professionnelle et des compétences acquises ;
- une revalorisation significative des éléments indemnitaires avec des enveloppes financières garanties et pérennes ;
- des règles de mobilité transparentes et protectrices ;
- des garanties solides pour les agentes et agents actuellement en poste et pour les personnels en CDD ;
- le maintien d'un cadre collectif de gestion protégeant les personnels contre l'arbitraire et l'individualisation des rémunérations.

Nous ne voulons pas d'une réforme qui organise la disparition progressive des compétences et de l'expertise.

Nous voulons une réforme qui reconnaisse enfin les personnels à la hauteur des missions qu'ils exercent.

Car derrière les quasi-statuts, il n'y a pas des lignes dans un décret. Il y a des femmes et des hommes, des carrières, des compétences et des années d'expérience. Il y a une expertise indispensable à la conduite des politiques publiques environnementales.

Cette expertise ne se décrète pas. Elle se construit avec le temps, au contact des territoires, des acteurs, des milieux naturels et des enjeux environnementaux.

Et lorsqu'elle n'est plus reconnue, lorsque les carrières sont bloquées et que les conditions de travail et de rémunération se dégradent, c'est toute la collectivité qui en paie le prix.

C'est une société moins bien armée pour répondre aux conséquences du changement climatique, à l'érosion de la biodiversité, aux tensions sur la ressource en eau et à la dégradation des milieux naturels.

La question des quasi-statuts ne peut être séparée de celle des moyens consacrés aux politiques environnementales.

On ne peut pas afficher des ambitions toujours plus importantes en matière de biodiversité, d'eau, de changement climatique, de police de l'environnement ou de protection des milieux naturels et, dans le même temps, fragiliser les personnels chargés de mettre en œuvre ces politiques.

On ne peut pas demander toujours davantage aux établissements et aux agentes et agents tout en réduisant leurs moyens humains.

Les missions environnementales sont des missions de service public. Elles nécessitent des emplois, des compétences et des moyens pérennes.

Le Sne-FSU refuse donc toute politique conduisant à une diminution des effectifs, à une perte d'expertise ou à une dégradation des conditions de travail.

Nous refusons également que les personnels deviennent une simple variable d'ajustement budgétaire.

L'environnement n'est pas une dépense que l'on peut réduire au gré des arbitrages. C'est une politique publique essentielle qui nécessite des moyens humains à la hauteur des enjeux.

Enfin, nous dénonçons la méthode employée par le ministère. Sur un dossier aussi important, le dialogue social doit être réel.

Il ne peut pas consister à présenter aux organisations syndicales des décisions déjà arbitrées ailleurs, notamment avec d'autres ministères.

Il ne peut pas non plus se limiter à quelques réunions techniques alors que l'essentiel — notamment l'avenir des personnels — serait déjà décidé.

Le dialogue social ne peut pas être une simple chambre d'enregistrement.

Les organisations syndicales doivent pouvoir réellement négocier, amender et proposer des alternatives.

Le Sne-FSU demande donc :

- de la transparence ;
- des documents complets et transmis suffisamment en amont ;
- des simulations précises des conséquences individuelles et collectives ;
- une véritable négociation ;
- la possibilité pour les organisations syndicales de porter des amendements et des propositions alternatives avant toute décision définitive.

Les agentes et agents ont le droit de savoir ce que deviendront concrètement leur rémunération, leur carrière, leur ancienneté, leur mobilité et leurs perspectives professionnelles.

Les agentes et les agents concernés ont suffisamment attendu. Ils ont suffisamment subi les blocages de carrière et les écarts de rémunération sans parler des attaques répétées de certain politiques ou usager. Ils ont suffisamment entendu que leur revalorisation était « à l'étude ».

Aujourd'hui, le ministère doit prendre ses responsabilités. Pour le Sne-FSU, il n'est pas question d'opposer la revalorisation des personnels au maintien de leurs garanties collectives.

Le Sne-FSU demande donc solennellement à l'administration de renoncer à sa logique d'extinction, de garantir les droits des personnels et d'ouvrir enfin une véritable négociation sur l'avenir des quasi-statuts.

Nous ne demandons pas des promesses.

Nous exigeons des garanties.

Nous ne demandons pas que les personnels soient remerciés pour leur engagement.

Nous exigeons qu'ils soient reconnus à la hauteur des missions qu'ils exercent. Toutes ces agentes et tous ces agents devraient être fonctionnaires. Nous dénonçons la dérive de la contractualisation qui s'accélère.

Nous ne demandons pas la disparition des quasi-statuts. Nous exigeons leur amélioration, une revalorisation conséquente et leur pérennisation.

Enfin, nous exigeons un concours sur titre.

Nous vous remercions de votre écoute.